



Coforouest



Le propriétaire et l'exploitant doivent s'accorder au préalable sur les modalités d'exploitation.

Coupes de bois : PEFC propose aux propriétaires une conduite qui rassure

L'exploitation des bois est souvent redoutée des propriétaires. PEFC mise sur la préparation et la formalisation pour réussir cette opération.

L'exploitation est un événement déterminant pour l'avenir de la forêt. Il met en jeu bon nombre de critères de gestion durable: production, régénération, préservation des écosystèmes, vitalité des peuplements. PEFC* y attache donc une importance particulière; les cahiers des charges demandent au propriétaire et à l'exploitant forestier de s'assurer de la qualité des travaux. En fait leur réussite, économique et écologique, réside dans l'anticipation et la prévention.

Échanger

Les échanges entre propriétaire et exploitant se limitent souvent à la négociation financière. Pourtant ils ne peuvent ignorer les **modalités d'exploitation** car elles impactent le coût de réalisation du chantier et le devenir sylvicole. En effet, si les travaux sont nécessaires au développement et à la reconstitution des parcelles, ils perturbent l'écosystème forestier. De cette perturbation sur le peuplement

restant et le sol notamment, dépendra la bonne santé de la forêt.

Il s'agit donc d'identifier les contraintes potentielles de l'opération sylvicole et de prévoir les mesures pour les réduire au mieux.

Définir les modalités

Pour le propriétaire forestier et son gestionnaire, la réussite du chantier est liée à la **définition de l'intervention** sur le peuplement et ses conséquences: portance des sols, sortie des bois (cloisonnements), devenir du sous-bois, existence de milieux particuliers... L'exercice permet de formaliser les conditions particulières pour une mise en vente.

Pour l'exploitant forestier et les intervenants, la réussite réside dans **l'organisation du chantier**: matériel à utiliser, stockage des bois, choix du ou des sous-traitants, période d'intervention... L'exercice doit lui permettre de déterminer son prix d'achat/de prestation et de le justifier auprès du propriétaire.

Se donner toutes les chances de réussite

Ces conditions particulières et modalités d'exploitation, gages de la bonne réalisation du chantier forestier, doivent être **formalisées** sur une fiche de vente, un contrat

d'achat ou de prestation, une fiche de chantier.

Enfin, organiser et vendre une coupe de bois nécessitent des connaissances particulières. Selon ses compétences, le propriétaire renforcera ses chances de réussite en:

- confiant la vente des bois, et donc la préparation du chantier et le suivi de son exécution à un gestionnaire (expert, coopérative ou gestionnaire forestier professionnel),
- choisissant un exploitant certifié PEFC, puisqu'il s'est engagé pour une gestion durable des forêts.

Olivier BILLEAU
Animateur de PEFC-Ouest

Contact:

Olivier BILLEAU
(PEFC-Ouest) au 02 40 40 26 38
ou ouest@pefc-france.org

Xavier JENNER
(CRPF en Ile-de-France) au 01 39 55 25 02
ou xavier.jenner@crpf.fr

Christine POMPOUGNAC
(CRPF en Région Centre) au 02 38 53 89 16
ou christine.pompougnac@crpf.fr

*Programme de reconnaissance des certifications forestières.

PEFC soutient les propriétaires dans la gestion durable.
A ce titre PEFC Ouest a édité un guide d'accompagnement !
Demandez votre adhésion et le guide à PEFC Ouest.



La sortie et le stockage des bois font partie des points à formaliser par écrit.